

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 16 février 2021

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE



Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Un forfait de deux cents euros (200 euros)

GESTION LOCATIVE EN PARTENARIAT AVEC DIRECT GESTION

- Honoraires et frais :

Les honoraires de gestion sont de 4% T.T.C. sur un an et ensuite 4,8% T.T.C. par an.

Le MANDATAIRE percevra des honoraires mensuels, arrêtés aux conditions tarifaires choisies ci-dessus, et calculé sur le montant des sommes, effets ou valeurs appelées pour le compte du MANDANT. Il facturera de la même manière le MANDANT si l'assurance loyers impayés est souscrite par celui-ci.

Les frais de bureau sont facturés par mois et par immeuble pour un montant forfaitaire de 7,20 € T.T.C. (frais de virements exceptionnels, accès Internet, photocopies et affranchissements...). Frais de paramétrage du dossier payables une seule fois sont d'un montant de 74,16 € H.T. soit 89 € T.T.C. par lot géré.

Recherche de locataire et rédaction d'actes (en cas de location en cours de mandat) : un mois de loyer charges comprises. Pour toute location ayant fait l'objet d'une facturation d'un mois de loyer chargé, le mandant bénéficie d'une garantie de recherche locative de 12 mois.

Prise en charge des travaux autres que les réparations courantes du bien loué : 10% HT (12% T.T.C.) du montant des travaux H.T.

La déclaration fiscale est en supplément (60€ dans le cadre d'un bail meublé, 120€ dans le cadre d'un bail vide).

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.



Honoraires à la charge du locataire

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

TERRAINS ET ETANGS

INFÉRIEUR A 100 000 EUROS	8000 EUROS HT
SUPÉRIEUR A 100 001 EUROS	20% HT

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 101000 € : 6 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 8000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 101000 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Expertise immobilière en valeur vénale : 80 € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

TARIF SUR LE HT	%	MINIMUM
LOYER ANNUEL HT	10%	1000
PRIX DE VENTE HT	10%	1000



TRANSACTION VENTE

OFFRE COACHING EXPERT CERTIFIÉ SUIVI PUBLICITÉ LOCALE ET INTERNATIONALE FILTRE SOLVABILITÉ SANS LES VISITES OFFRE

FORFAIT UNIQUE REGLEMENT A LA SIGNATURE DE L' ACTE	5000
--	------

LOCATION FORFAIT UNIQUE SANS LA VISITE 500 TTC à la charge du locataire et 500 euros TTC à la charge du bailleur	500
--	-----

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société AVEDYS , SARL au capital de 1000 € - Siège social : 13 RUE DES TROTTRAIN 68730 BLOTZHEIM - RCS MULHOUSE n° 488088972 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 68022016000006529 délivrée par CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MULHOUSE

Garant : GALIAN , N° A 91036278

